

## COMMUNE DE SAINT MICHEL EN GRÈVE

### Compte rendu du Conseil Municipal 29 juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf juin à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. Christophe ROPARTZ, après convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 22 juin 2018.

Effectif légal du conseil municipal : 11                      Nombre de conseillers présents : 7

Nombre de conseillers en exercice : 09                      Suffrages exprimés : 7

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Christophe ROPARTZ, Jacques PREMEL, Rémi DISSEZ, Bruno LE MAT, Aude RUVOEN, Hélène DUBOIS, Nicole ANDRE.

Absents : François PONCHON, Gilles LE BIHAN.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du conseil, Aude RUVOEN a obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

## EVOLUTION DES STATUTS DE LANNION-TREGOR COMMUNAUTE DELIBERATION CONCORDANTE

En application de La loi (NOTRe), la commune adopte une délibération concordante concernant les statuts de LTC quant à la création d'une compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire » en lieu et place des compétences facultatives relevant de l'action sociale d'une part ; et précise la compétence Aménagement de l'espace communautaire pour la partie transports : « *Organisation de la mobilité incluant la* gestion de tous les mobiliers accessoires affectés aux lignes de transports de Lannion-Trégor Communauté (poteaux d'arrêt, abris voyageurs,...).

## ROUTE DE BELLEVUE & SDE EFFACEMENT ECLAIRAGE PUBLIC ET RESEAU TELEPHONIQUE

L'étude réalisée pour l'aménagement de la route de bellevue par le bureau d'étude de LTC; a été présenté lors d'une réunion publique le 02 mai 2018. Les riverains ont pu exprimer leur point de vue. Le projet corrigé sera affiché en Mairie en juillet et août pour que le public puisse en prendre connaissance. Le Conseil Municipal donne son accord pour que le bureau d'étude dépose le projet d'aménagement en septembre.

Afin de compléter le projet d'aménagement de la route de bellevue, le Conseil Municipal décide d'engager le projet d'aménagement de l'éclairage public et d'effacement des réseaux téléphoniques « route de bellevue » estimé par le Syndicat Départemental d'Énergie à 20 600,00€HT Pour l'éclairage public et 49 500,00€TTC pour le réseau téléphonique (génie civil).

## TRANSFERT DE GESTION DE DEPENDANCES DU DOMAINE PUBLIC MARITIME CALE DE TOUL AR VILIN & ENROCHEMENT DE TOUL AR VILIN

Le Maire rappelle l'existence de concessions trentenaires arrivées à échéance concernant le

parking et la cale de toul ar vilin d'une part, et les enrochements de toul ar vilin d'autre part. Il propose de solliciter M. Le Préfet, pour un transfert de gestion du domaine public maritime au profit de la commune à titre gratuit de ces 2 dépendances. A savoir :

- Le terre-plein et les cales de toul ar vilin située à cheval sur la commune de Saint Michel en Grève et la commune de Trédrez Locquémeau
- L'enrochement de toul ar vilin.

## DOMAINE MARITIME CLUB DE PLAGES & AOT

Sur proposition du Maire Le conseil municipal autorise à déposer une demande d'autorisation d'occupation temporaire à titre gratuit pour le club de plage mis en place cet été du 16 juillet au 17 août 2018, soit 5 semaines.

Un périmètre de 240m<sup>2</sup> soit 20m x 12m est nécessaire pour installer des jeux mobiles tels qu'une structure gonflable, des trampolines et divers jeux seront sur la grève à proximité des toilettes publiques et dans les abords de la borne électrique située sur le parking près de l'hôtel de la plage

## CREATION DU CLUB DE PLAGES et CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES

M. Le Maire expose son projet de création d'un club de plage. Un animateur est déjà recruté. Il présente le club de plage affilié la fédération nationale des clubs de plage. Le club se nommera « MICH'MOYS » sera ouvert aux enfants âgés de 3 à 12 ans du 16 juillet au 17 août 2018, soit 5 jours par semaine du Lundi au vendredi.

Afin de couvrir une partie des dépenses, il sera demandé aux parents une participation. Il est donc demandé au Conseil Municipal de créer une régie de recette.

## TARIF DU CLUB DE PLAGES &

Le Conseil Municipal adopte le tarif suivant :

Durée	Tarif
Matin 2 heures (10h-12h)	2€
Après-midi 3 heures (14h30-17h30)	3€
Journée matin et après-midi 5 heures	5€

## CLUB DE PLAGES & ACHAT D'UNE STRUCTURE GONFLABLE

Afin d'équiper le club de plage, le Maire propose l'achat à la société C2J loisirs, d'une structure gonflable avec gonfleur pour le prix de 2 272,80€TTC (1 894,00€HT).

L'association ici ça bouge fera un don à la commune pour financer cet équipement.

Le Conseil Municipal donne son accord.

## ACHAT ECRAN SALLE DES FETES

Le Conseil Municipal décide d'acheter un écran électrique pour la salle des fêtes

Ecran	Montant HT	Montant TTC
Ecran cinéma format 4/3 196 x 262cm	687,00	824,40

## IMPRIMANTE-COPIEUR DE LA MAIRIE CONTRAT DE LOCATION ET MAINTENANCE

Le Maire propose de souscrire un contrat de de location sur 5 ans pour un copieur et scanner Multifonction neuf Couleur Kyocera Taskalpha 2552 ci

Le Conseil Municipal décide :

-De retenir l'offre de la SARL VOTRE BUREAU V.B. au Prix de 49,00€HT soit 58,80€TTC mensuel plus facturation par tranche copies.

-de prendre un contrat de maintenance pour une durée de cinq ans à compter du 20/08/2018 dont le coût de la copie N&B est de 0,0039€HT (par tranche de 10 000), copie couleur 0,039 (par tranche de 10 000) et forfait connectique 12€HT mensuel.

## JVS MIGRATION FORMULAIRES ADMINISTRATIFS

Vu l'âge du logiciel acheté il y a 25 ans, est devenu obsolète et inadapté au système d'exploitation installé sur l'ordinateur, Le Conseil Municipal décide de migrer vers une formule moderne

Investissement	HT	TTC
Logiciels	400,00	480,00
Mise en œuvre	85,00	102,00
Fonctionnement		
Maintenance logiciels / an	45,00	54,00
Coût hébergement / an	90,00	108,00

## **JVS SAUVEGARDE EXTERNALISEE**

Le Conseil Municipal approuve l'investissement dans un système de sauvegarde externalisée de Horizon On Line

Investissement Frais technique sécurité informatique Sauvegarde on line 8 Go	HT 240,00€	TTC 288,00€
--	---------------	----------------

Fonctionnement Sécurité informatique par an	HT 325,60	TTC 390,72E
--	--------------	----------------

## **SIGNALETIQUE EPICERIE**

Rémi DISSEZ propose le devis établi par la société SPM visant à compléter la signalétique de l'épicerie en tant que point d'information touristique, par un panneau de 60 x 40cm pour un montant de 160,74TTC.

## **REFUS DE VENTE DE TERRAIN PARCELLE AB 34**

Par courrier un riverain de la parcelle AB 34 (salle des fêtes) demande à la commune si elle ne lui céderait pas une partie de la parcelle communale située à l'arrière côté salle des fêtes, environ 130m<sup>2</sup>.

L'intérêt serait d'établir une terrasse à l'arrière de sa parcelle et que la clientèle n'ait pas à souffrir de nuisance olfactive causée par les déjections canines et par les personnes urinant sur le mur de sa propriété.

Le Conseil Municipal décide de ne pas céder de terrain afin de ne pas rapprocher les limites des propriétés des particuliers de la salle des fêtes, d'autant que l'espace de la pelouse pourrait permettre d'agrandir le parking. Le Maire propose, par contre, de mettre des panneaux d'interdiction notamment à l'attention les propriétaires de chiens.

## **GESTION DU PERSONNEL : REORGANISATION DE SERVICE LIEE A LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES, RETOUR A LA SEMAINE DES 4 JOURS**

Vu la délibération du 15 décembre 2017 par laquelle le Conseil Municipal a décidé du retour à la semaine des 4 jours à l'école ;

Considérant qu'il y a lieu de revoir l'organisation du temps de travail des agents travaillant à l'école notamment en passant de 1 563 heures annuelles à 1 607 heures annuelles comme le reste du personnel communal. Le temps de travail est annualisé.

Le Conseil Municipal décide de la saisine du Comité Technique Départemental comme cela est prévu pour toute organisation de service.

## **GESTION DU PERSONNEL : AVANCEMENT DE GRADE**

Dans le cadre de l'évolution de carrière des agents titulaires, suite à la proposition 2018 du centre de gestion d'avancement de grade possible pour 3 agents de la commune, le 4<sup>e</sup> (et dernier agent titulaire) étant déjà au dernier grade de son cadre d'emploi, Le Conseil Municipal sur proposition du Maire décide de créer un poste au nouveau grade et de supprimer l'ancien grade de la liste des effectifs. L'ATSEM travaillant à l'école deviendrait ainsi ATSEM Principal 1<sup>e</sup> classe à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018.

## **GESTION DU PERSONNEL : CREATION DE POSTE**

Vu le départ en retraite de l'agent technique faisant le ménage à l'école au 01 juillet 2017 pour 10h/hebdomadaire, étant que pour les besoins permanents il convient d'embaucher de manière pérenne une personne,

Vu que la commune a moins de 1000 habitants le Maire propose la création d'un poste pour 10h hebdo pour le ménage de l'école, en CDD de 1 an renouvelable 2 fois, avec une rémunération sur le grade d'adjoint technique.

## **SUBVENTIONS 2018 AUX PARTICULIERS**

### **VOYAGE D'ETUDE**

Vu la demande d'un jeune pour obtenir une participation pour financer son voyage d'étude dans le cadre de ses études BTS d'agriculture ;

Le Conseil Municipal, sur proposition du maire, décide de lui accorder une subvention de 50€.

### **CHAMPION**

Un jeune de 14 ans habitant sur la commune, s'est classé Champion de France cadet de char à voile en 2018, le Conseil Municipal, sur proposition du maire, décide de lui attribuer une récompense en bon d'achat, de 50€

## **MODIFICATION BUDGETAIRE : VIREMENT DE CREDITS ET CREDITS SUPPLEMENTAIRES**

Le Conseil Municipal décide les modifications budgétaires suivantes:

Chapitre	Article	Recettes	Dépenses
Chap 011	Art 6288		• 1000,00€
Chap 67	Art 673		+ 1 000,00€
Total		0.00	0.00

Par ailleurs l'association Ici ça bouge va faire un don à la commune (même conseil municipal), cette somme servira à acheter des équipements pour le club de plage, ce qui nécessite la modification budgétaire suivante :

Chapitre	Article	Recettes	Dépenses
Chap 77	Art 7788	2 272,80€	
Chap 023			2 272,80€
Chap 021		2 272,80€	
Chap 21	Art 2188		2 272,80€
Total		4 545,60€	4 545,60€

## **SUPPRESSION DU CCAS**

Vu la loi NOTRe

Vu le nombre d'habitants, inférieur à 1500

le conseil municipal décide de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2018 ;

Le conseil exercera directement cette compétence, Les membres du CCAS sont nommés à la Commission Action Sociale à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

- Autorise, le transfert du budget du CCAS (actif et passif) dans celui de la commune au 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;
- Autorise dès à présent, le transfert des biens immobiliers à la commune.

## **ARGENT DE POCHE EXTENSION DU PERIMETRE DE DOMICILIATION DES JEUNES**

Vu le nombre de candidatures de jeunes de 16 et 17 ans domiciliés hors de la commune, et de l'absence de candidat domiciliés à Saint Michel en Grève, M. PREMEL propose d'élargir le ressort du domicile des jeunes au canton éligible au dispositif argent de poche.

Le Conseil Municipal décide d'étendre le périmètre de domiciliation des jeunes, au canton de Plestin les Grèves.

## ACHAT D'UNE REMORQUE POUR VELO

Le Conseil Municipal sur proposition de M. PREMEL décide d'acheter une remorque pour le vélo électrique pour 300€TTC.

## MOTION DE SOUTIEN A L'AGENCE DE L'EAU

Le Conseil municipal, Comme l'agence de l'eau adopte la motion suivante :

**MANIFESTE** son attachement à la gestion décentralisée à l'échelle des grands bassins hydrographiques des politiques conduites par les agences de l'eau, au principe « l'eau paye l'eau » et à la gestion concertée avec les acteurs de l'eau, principes qui ont fait leurs preuves depuis cinquante ans

**EXIGE** que des solutions soient rapidement trouvées pour que la capacité d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne au 11e programme soit maintenue à un niveau permettant de répondre aux enjeux du bassin

**CONTESTE** l'augmentation des contributions aux opérateurs de l'État qui prend effet à compter de 2018

**EXIGE** que soit ainsi reconsidéré l'encadrement législatif des 11es programmes pluriannuels d'intervention des agences de l'eau afin de relever leur capacité d'intervention

**SOUHAITE** participer aux Assises de l'eau et **ATTEND** qu'elles abordent la question de la capacité d'intervention des agences de l'eau et qu'elles apportent des réponses ambitieuses face à l'ensemble des défis à relever La présente motion sera transmise au Premier ministre, au ministre de la transition écologique et solidaire et aux parlementaires du bassin Loire-Bretagne. Elle sera également soumise à toutes les collectivités et à tous les acteurs de l'eau. Ils seront invités à délibérer pour adhérer à son contenu et en informer eux aussi le Premier ministre et le ministre de la transition écologique et solidaire.